

## Le projet SOFATI : du développement de l'enseignement secondaire technique au rayonnement diplomatique du Canada au Cameroun

**Sedric Darlyl Ntemfack**

Université de Dschang

**Théodore Ngoufo Sogang**

Université de Dschang

### RÉSUMÉ

Les projets de développement éducatif menés par des pays du Nord dans les États en voie de développement profitent-ils essentiellement à ces derniers? Cette étude explore cette question en analysant la mise en place et les retombées multiformes issues du projet éducatif mené par la firme canadienne SOFATI au Cameroun dès 1987. L'analyse repose sur une variété de sources, notamment des archives écrites et iconographiques, ainsi que des témoignages d'anciens apprenants et enseignants. Ce partenariat a en fait bénéficié aux deux parties, puisque les constructions scolaires et la formation d'enseignants camerounais ont amélioré la qualité de l'enseignement technique au Cameroun tout en renforçant l'image et l'attractivité du Canada. Toutefois, le Cameroun demeure dépendant des partenaires extérieurs pour la réalisation de grands projets éducatifs. C'est pourquoi il convient de mettre l'accent sur le développement des capacités d'autonomisation dans tout projet d'assistance technique.

### ABSTRACT

Do educational development projects led by Northern countries truly benefit developing states? This study examines the implementation and impact of the SOFATI educational project in Cameroon from 1987, using archival sources and testimonies from former students and teachers. While school construction and teacher training improved technical education, Canada also enhanced its global image. However, Cameroon remains reliant on external partners for major educational projects. Thus, technical assistance should prioritize strengthening local capacities to ensure long-term autonomy.

## Introduction

L'indépendance du Cameroun, acquise en deux étapes (1<sup>er</sup> janvier 1960 et 1<sup>er</sup> octobre 1961), lui a permis d'étoffer ses relations diplomatiques<sup>1</sup>. C'est dans ce contexte que le Canada a inauguré, en 1962, à Yaoundé, sa toute première ambassade en Afrique subsaharienne. Les relations étaient timides au départ, parce que le Canada n'avait pas encore défini une politique explicite de coopération Nord-Sud<sup>2</sup>. Elles ont pris de l'ampleur durant les années 1970<sup>3</sup> avec l'émergence de l'Agence Canadienne de Coopération pour le Développement International (ACDI)<sup>4</sup>.

L'aide au développement en éducation a émergé comme un enjeu des relations internationales au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans le contexte de la guerre froide et de l'émergence du Tiers-Monde. Elle s'est déployée sous plusieurs formes : construction d'écoles, dotation en matériels pédagogiques, offres de bourses et formation des enseignants. Selon Damiano Matasci, les grandes puissances ambitionnaient, dans le cadre de la coopération Nord-Sud, d'établir et/ou de défendre leur sphère d'influences économique et culturelle en Afrique par exemple<sup>5</sup>. Cette rivalité idéologique a favorisé l'émergence de nombreuses initiatives éducatives. Dans le domaine des bourses, tandis que de nombreux Vietnamiens accédaient aux universités canadiennes à travers le Plan Colombo à partir de 1950<sup>6</sup>, des Camerounais saisissaient, durant la même période, les opportunités de formation offertes par le bloc communiste (la Chine et l'Union soviétique)<sup>7</sup>.

L'éducation perçue comme un levier de développement a également servi les intérêts géostratégiques des grandes puissances. Les aides octroyées, tout en contribuant à l'accroissement des investissements en éducation, permettaient aussi de former des agents acquis à la cause du pays donateur. Des acteurs bilatéraux et multilatéraux se sont multipliés pour la définition et pour la gestion de cette aide. Selon Chloé Maurel, c'est dans ce sillage que l'UNESCO est devenue le partenaire multilatéral incontournable pour les systèmes éducatifs des jeunes nations en développement, en composant avec ces rivalités Est-Ouest<sup>8</sup>. Dans un cadre bilatéral, des initiatives, comme le Fonds d'Aide à la Coopération (FAC) français, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et le Corps de la Paix américain, et plus tardivement l'ACDI, ont aussi fait leur apparition.

Entre 1961 et 1968, plusieurs missions parlementaires canadiennes ont séjourné en Afrique francophone<sup>9</sup>. Ce fut l'occasion d'identifier des domaines intéressants de coopération pour le Canada, et l'éducation en faisait partie<sup>10</sup>. Dans la foulée, l'enseignement, et en particulier la branche du secondaire technique et professionnel, s'est imposée comme un axe majeur de l'assistance technique canadienne au Cameroun. La coopération entre le Cameroun et le Canada, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la culture, s'est trouvée renforcée et privilégiée par un heureux hasard : le partage de l'héritage colonial, avec l'anglais et le français comme langues officielles dans les deux pays<sup>11</sup>. Selon les analyses de Mélanie Torrent<sup>12</sup>, les officiels du Cameroun et du Canada ont évoqué cet aspect pour vanter le caractère spécial et « particulier »<sup>13</sup> de cette relation. Ces affinités culturelles entre les deux pays ont rendu, d'après Jean Philippe-Thérien, cette première

expérience de coopération en Afrique francophone « moins risquée »<sup>14</sup> aux yeux du Canada<sup>15</sup>.

Cette dimension affective, cumulée à bien d'autres, a contribué à la formation de plusieurs mythes autour de la politique étrangère canadienne, dont celui de la « supériorité morale » des Canadiens, évoquée par Stéphane Roussel et Heather A. Smith<sup>16</sup>. Cet éloge de l'exception canadienne semble avoir trouvé un grand écho notamment en Afrique. Dans la presse gouvernementale camerounaise, on pouvait lire ceci en 1979 : « La coopération canadienne est l'une de celles qui ne jouent pas trop sur la tromperie, [...] à certains égards, elle paraît même très désintéressée »<sup>17</sup>.

La politique d'Aide Publique au Développement (APD) du Canada, à l'instar du soutien des autres puissances, est cependant loin d'être véritablement désintéressée et neutre. Le « mythe du Canada vertueux », déconstruit par Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher<sup>18</sup>, ont révélé les liens troubles entre l'ACDI, les pratiques criminelles de certaines firmes multinationales canadiennes et des régimes autoritaires en Afrique. Par ailleurs, l'évolution des flux d'aide canadienne ne s'est pas toujours alignée sur les besoins réels des pays bénéficiaires. Les travaux de François Audet et Marie-Eve Desrosiers<sup>19</sup> ont souligné « une chute dramatique » du volume d'aide canadienne dans les années 1990, précisément à un moment où les États récipiendaires traversaient une grave crise économique. Cette tendance contrastait avec les déclarations officielles de l'ACDI, qui laissaient entrevoir une augmentation de l'aide.

Ce décalage montre que les actions du Canada en Afrique sont, d'après Benjamin Nantet, largement influencées par des considérations de politique intérieure<sup>20</sup>, plutôt que par un esprit de solidarité internationale. L'une de ces considérations est le rapport entre l'État fédéral et les provinces en matière de politique extérieure. La diplomatie canadienne a en effet connu des dysfonctionnements en raison de la dualité entre la province du Québec et l'État fédéral dans leurs relations extérieures. Après la crise économique des années 1970 qui a affecté le Canada, les deux entités ont, selon Myriam Gervais, entrepris de « pénétrer les marchés des pays en développement »<sup>21</sup>. L'engagement du Canada en Afrique, notamment au Cameroun, a commencé à prendre une dimension de plus en plus économique, marquée par l'implication croissante des entreprises privées. C'est dans ce contexte d'évolution des enjeux de l'APD canadienne qu'est né le projet SOFATI (Société de Formation et d'Assistance Technique Internationale) à la fin de la décennie 1980.

Le présent article se propose d'analyser le contexte de mise en œuvre du projet SOFATI, d'en retracer les différentes phases d'implantation, ceci afin d'évaluer les bénéfices qu'en ont tirés les deux parties. Il s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle cette initiative n'a pas seulement contribué au développement de l'enseignement technique au Cameroun, mais a également servi d'instrument de rayonnement intérieur et extérieur pour le Canada.

À l'opposé de la théorie réaliste des relations internationales, qui suppose que, dans une coopération bilatérale, les gains d'une partie entament nécessairement ceux de l'autre (gains asymétriques), cette analyse se fonde sur le libéralisme

institutionnel, qui défend l'idée des bénéfices réciproques. Nous entendons élucider les interrogations suivantes : comment le projet SOFATI a-t-il été conçu ? Quels étaient ses principaux objectifs ? Les travaux se déroulaient-ils sans obstacle et quelles ont été les retombées d'un tel projet pour le Cameroun et le Canada ?

La méthodologie utilisée repose principalement sur la démarche historique, axée sur la collecte et sur l'exploitation d'archives disponibles sur le sujet. Elle a inclus, d'une part, des sources écrites primaires constituées de correspondances diplomatiques, de plans de développement en éducation ainsi que de rapports de plusieurs institutions, dont l'UNESCO, l'Assemblée nationale du Québec et le ministère de l'Éducation camerounais. Celles-ci ont permis d'obtenir un réel aperçu de la genèse du projet, de ses contenus et du déroulement des travaux. D'autre part, parmi les sources secondaires figurent la presse, des journaux officiels camerounais et canadiens, des articles en ligne, et une littérature scientifique approfondissant les enjeux diplomatiques, économiques et pédagogiques.

Par ailleurs, dans l'optique de confronter et d'approfondir ces données écrites et officielles, nous avons mené des entretiens semi-directifs individuels avec des participants et bénéficiaires du projet, choisis selon des caractéristiques spécifiques<sup>22</sup>. Conformément aux pratiques usuelles en matière de recueil de témoignages dans les universités camerounaises, nous avons présenté aux informateurs une autorisation de recherche ainsi qu'un guide d'entretien précisant le sujet de l'enquête, ses objectifs scientifiques et les usages immédiats et ultérieurs prévus des témoignages. Chaque informateur a été notifié de ce que ses propos pourraient être cités dans une thèse de doctorat ainsi que dans des publications scientifiques ultérieures. Le consentement éclairé a été obtenu oralement avant les entretiens, dans le respect des pratiques méthodologiques locales. L'ensemble des entretiens a été enregistré, retranscrit et archivé avec les métadonnées essentielles (nom, date, lieu, statut, etc.). Une vigilance particulière a été observée pour protéger les personnes interrogées, notamment en écartant les propos pouvant les exposer personnellement ou institutionnellement. C'est à cette occasion qu'un informateur camerounais (Jonas Diboué) nous a confié des archives iconographiques pour illustrer certains faits évoqués.

L'angle d'analyse a nécessité que nous mobilisions plusieurs approches parfois combinées. Il s'agit en l'occurrence de l'approche diachronique pour traduire des évolutions, et de l'approche thématique qui met en lumière les différents aspects du sujet étudié. En combinant les approches comparative et statistique, nous avons aussi pu mettre en évidence certaines similitudes et dissemblances entre le projet étudié et d'autres initiatives canadiennes au Cameroun et ailleurs, et analyser l'impact du projet sur la situation initiale.

Le travail s'articule en trois parties. La première se concentre sur le contexte et les modalités de mise en place du projet SOFATI. La deuxième suit les étapes de déroulement des différents travaux, et la dernière évalue les retombées multi-formes, tant pour le Cameroun que pour le Canada.

## La mise en place du projet de consortium SOFATI/CIDE/Université de Montréal

Le projet SOFATI est l'un des plus vastes programmes éducatifs initiés au Cameroun. Bien que SOFATI soit l'acteur le plus visible, plusieurs autres ont contribué à sa mise en place et à la définition de ses différents axes.

### *La diversité des acteurs à l'initiative du projet*

Le projet SOFATI était en fait un consortium<sup>23</sup>. Parmi ses concepteurs, il y avait l'entreprise Société de Formation et d'Assistance Internationale (SOFATI<sup>24</sup>), le Consortium Intercollégial de Développement de l'Éducation (CIDE)<sup>25</sup> et l'Université de Montréal<sup>26</sup>. Ces trois acteurs ont agi sous la bannière de l'ACDI. Cette dernière était alors le principal organisme de coopération canadienne, ayant en charge la gestion de près de 80 pour cent des flux d'aide au développement de cet État d'Amérique du Nord. L'action de l'ACDI durant les décennies 1980 et 1990 a dynamisé la présence des entreprises québécoises sur les marchés des pays francophones d'Afrique qui ont obtenu plusieurs contrats de ce genre<sup>27</sup>. L'État du Cameroun, à travers ses ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale, y a également participé.

L'initiative du projet est revenue à SOFATI. Elle a trouvé un terrain propice grâce à la demande de financement adressée par le gouvernement camerounais à celui canadien au début de la décennie 1980<sup>28</sup> pour la construction de cinq lycées techniques<sup>29</sup>. De surcroît, en 1985, le Parti Libéral accédait au pouvoir au Québec. Or, bien que fédéraliste, ce mouvement défendait une plus grande action du Québec sur la scène internationale et le soutien accru aux missions diplomatiques commerciales. La visite du chef d'État camerounais, Paul Biya, au Québec, du 6 au 7 novembre 1986, a joué un rôle déterminant dans l'aboutissement du projet. Lors de ce déplacement, il s'est entretenu avec le Premier ministre Robert Bourassa, le ministre canadien des Relations internationales, ainsi que des chefs d'entreprises québécoises, dont celui de SOFATI<sup>30</sup>.

Le ministre de l'Éducation nationale, Robert Mbella Mbappe, et celui de la Justice, Benjamin Itoe, avaient précédemment effectué un autre déplacement au Québec en avril 1986, pour discuter de l'envoi de professeurs québécois dans les nouveaux lycées techniques du Cameroun<sup>31</sup>. Cette intervention des ministres et autres officiels dans les négociations entre le Canada et les nations africaines était fondamentale à cette époque dans l'optique d'une rapide prise de décision<sup>32</sup>.

Après l'accord de principe du gouvernement québécois, SOFATI a signé directement le contrat avec le gouvernement camerounais. Pour mobiliser les financements nécessaires, l'entreprise s'est adressée en 1987 au ministère canadien du Commerce, de l'Industrie et de la Technologie, obtenant ainsi une garantie d'octroi de prêt de l'ordre de 176,2 millions de dollars canadiens<sup>33</sup> pour la construction, clés en main, de six lycées techniques au Cameroun<sup>34</sup>. À cette période, un partenariat étroit existait entre ce ministère, la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE)<sup>35</sup> et les grandes firmes multinationales locales afin de gagner des parts de marché à l'extérieur.

Pour un tel projet de développement mené à l'étranger, notamment en Afrique, une entité fédérale devait être impliquée. Ce fut en l'occurrence l'ACDI. Celle-ci

disposait d'un important portefeuille. Dans le décompte final, 85 pour cent des financements de la partie canadienne ont été assumés principalement par la SEE (109 millions de dollars<sup>36</sup>) et l'ACDI, à hauteur de 22,4 millions sous forme de don au Cameroun. Les 15 pour cent restants, soit 25,7 millions de dollars, sont revenus à la partie camerounaise qui avait contracté à cette occasion un prêt de 6 millions de dollars à la Banque canadienne SDI<sup>37</sup>. Ce montage financier était plus complexe que par le passé<sup>38</sup>. Il plaçait SOFATI en position d'acteur majeur, signant un contrat avec l'État du Cameroun, tout en recherchant les financements nécessaires à la réalisation du projet.

Au milieu de ce grand activisme, SOFATI a usé de moyens légaux et parfois peu orthodoxes également pour gagner ce marché. Elle a commencé par des chantiers de démonstration du savoir-faire québécois dans les techniques organisationnelles permettant de livrer des chantiers à moindre coût et dans de brefs délais. Tel a été le cas avec la construction d'une salle d'atelier en quatre mois au lycée technique de Yaoundé en 1980<sup>39</sup>. Face à la réticence des autorités camerounaises à lui accorder des contrats de construction, l'entreprise a exercé des pressions auprès de ces mêmes autorités, mobilisant des groupes spécialisés dans le domaine. Et ce fut vraisemblablement par ce dernier moyen qu'elle s'est approchée au plus près des décideurs camerounais<sup>40</sup>.

### *Les différents axes du projet SOFATI*

Le projet se déclinait en trois grandes parties. Il y avait le volet de la construction des infrastructures scolaires, celui de la formation d'un corps enseignant local et enfin l'élaboration de nouveaux curricula pour les disciplines professionnelles des collèges et lycées techniques camerounais. Cet assemblage constituait une approche novatrice permettant au Canada d'imprimer sa marque dans l'assistance technique internationale.

La coopération canado-camerounaise dans le domaine éducatif était déjà ancienne. Elle a débuté officiellement en 1962, par l'envoi d'un premier contingent d'enseignants au Cameroun sous l'égide de l'UNESCO<sup>41</sup>. Le Cameroun est devenu le pays francophone où l'ACDI a dépêché le plus grand nombre d'enseignants pendant la décennie 1960<sup>42</sup>. Il s'est ensuivi des projets de constructions scolaires, dont le lycée polyvalent de Bonabéri en 1972<sup>43</sup>, financé à hauteur de 2,95 millions de dollars canadiens<sup>44</sup>.

Groupe industriel de Montréal spécialisé dans le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et le transport intercontinental de fret, la compagnie SOFATI s'est consacrée au volet infrastructures du projet. Elle devait fournir l'ensemble des matériels et appareils nécessaires à la construction des lycées et à leur équipement. C'est au CIDE et à l'Université de Montréal que sont revenus les deux autres volets, ceux de la formation du personnel enseignant et de l'élaboration de nouveaux curricula. Le CIDE s'était déjà illustré à plusieurs reprises dans des projets de conception et de formation des ressources humaines au Canada, notamment dans la mise en place des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel (Cégeps)<sup>45</sup>.

### *Une bouffée d'oxygène pour la planification camerounaise*

Les financements canadiens du projet SOFATI sont venus à un moment crucial pour le Cameroun. Le VI<sup>e</sup> plan de développement (1986–1991) prévoyait la construction de nombreux établissements scolaires<sup>46</sup>. Cependant, les projets précédents étaient retardés ou abandonnés en raison des problèmes de financement et de planification. Initialement, cinq lycées techniques devaient être construits, dans les villes de Yaoundé, Bertoua, Bamenda, Bafoussam et Kumba. Cependant, ces projets, inscrits dans le V<sup>e</sup> plan quinquennal 1981–1986<sup>47</sup>, n'ont pu être réalisés à temps et ont été reportés au VI<sup>e</sup> plan, mais cette fois sur financement canadien<sup>48</sup>.

Le développement de l'enseignement technique au Cameroun souffrait d'un manque de soutien structurel. La France, principal partenaire éducatif du Cameroun, ne s'y impliquait pas suffisamment. Jusque vers la fin des années 1970, seuls deux lycées permettaient de présenter le baccalauréat technique industriel et les copies de certains examens étaient encore expédiées pour correction en France<sup>49</sup>. Le Canada profita de cette brèche pour y imprimer sa marque. Le premier essai concluant de 1972–73, avec la construction du lycée polyvalent de Bonabéri, a conforté le Cameroun dans son rapprochement avec le Canada.

Le Canada, et plus particulièrement le Québec, a ainsi pu investir largement le système éducatif camerounais, en partie parce que les actions culturelles québécoises au Cameroun s'inscrivent très souvent dans la continuité de celles menées par la France<sup>50</sup>. L'essentiel des initiatives canadiennes au Cameroun provient en effet de cette province majoritairement francophone.

### **Les contenus et le déroulement des différentes composantes du projet SOFATI**

Une fois les financements réunis, les différentes parties se sont activées pour mettre en œuvre le projet. Les travaux ont été menés en plusieurs étapes.

#### *La construction des six lycées techniques canadiens*

Durant les décennies 1970 à 1980, le Cameroun a connu un fort engouement pour l'enseignement secondaire et technique. Le développement de ce secteur était entravé principalement par le manque d'infrastructures. En 1988, on ne comptait que huit lycées techniques publics sur l'ensemble du territoire, tandis que 65 pour cent des élèves du secteur technique étaient scolarisés dans des établissements privés souvent mal équipés. Voilà pourquoi les actions prioritaires se sont orientées vers le développement infrastructurel.

Lancés en 1988, les travaux ont été achevés en 1990, un record dans un contexte où l'exécution des chantiers était très souvent retardée ou abandonnée. Cette célérité d'exécution s'explique en partie par le fait que les financements transitaient directement entre les Canadiens sans une intervention directe du gouvernement camerounais<sup>51</sup>. Les premières installations utilisées ont été celles de Yaoundé-Nkolbisson, où des élèves enseignants recrutés dans le cadre de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) de Douala, étaient initiés à la manipulation des nouveaux équipements et à l'usage des curricula en cours d'élaboration<sup>52</sup>.

Le projet SOFATI a finalement réalisé six lycées techniques, après l'ajout du site de Sangmélima<sup>53</sup>. Les plans de construction s'inspiraient des modèles des lycées canadiens, avec quelques ajustements pour les « tropicaliser »<sup>54</sup>. Il était de coutume pour ce type de projet de présenter les plans de construction au ministère de l'Éducation camerounais qui les avalisait s'il ne trouvait pas d'inconvénients majeurs. Les sites retenus furent majoritairement ceux des banlieues, légèrement reculées des centres urbains et offrant un cadre propice pour la poursuite des études. Ils convenaient également pour des installations industrielles sur de très grandes surfaces. Les équipements et autres composantes des bâtiments sont arrivés du Canada dans de grands conteneurs dès 1988. Plusieurs des éléments pour la construction avaient été préfabriqués au Canada. L'option du préfabriqué, prisée par SOFATI et la SEE, permettait au Canada de réaliser de plus grands profits en maximisant les exportations canadiennes.

Cette approche du préfabriqué était une nouveauté. Dans le cadre des projets antérieurs menés par le Canada au Cameroun, dans l'ancien Dahomey et en Algérie, les constructions des bâtiments scolaires avaient été réalisées en majeure partie *in situ* avec des matériaux locaux. Seuls certains équipements des salles, des ateliers et des laboratoires étaient venus majoritairement du Canada. Plus que par le passé, l'objectif économique de générer des gains substantiels était affirmé.

Les métiers du bois ont été les spécialités les plus pourvues par ce projet, qui a permis d'installer un équipement de pointe dans ce domaine (raboteuses, dégauchisseuses, toupies, etc.). Les pièces de rechange étaient assez nombreuses pour pallier



Figure 1 : Les postes de travail de l'atelier de menuiserie-ébénisterie du lycée technique Canada de Bafoussam en 2017. Source : Cliché de Sédric Darhyl Ntemfack, à Bafoussam, le 27 juin 2017.

les pannes pendant plus d'une dizaine d'années<sup>55</sup>. L'installation des postes respectait les normes industrielles et les conditions de travail dans ces ateliers étaient presque identiques à celles rencontrées dans les usines de traitement du bois<sup>56</sup>. Certaines de ces machines avaient été recueillies sous forme de collectes de dons auprès des établissements scolaires canadiens par SOFATI, pour être acheminées vers le port de Douala<sup>57</sup>.

La dotation en bâtiments s'évaluait à une soixantaine de salles (des salles de cours, des ateliers, des bureaux, des réfectoires, des logements administratifs, etc.) Les salles, prévues en moyenne pour 30 apprenants, comprenaient cinq à six tables autour desquelles étaient disposées des chaises amovibles pour 25 à 30 places. Sur ce point, le projet ne s'adaptait pas au contexte local de démographie scolaire galopante, avec un effectif autorisé de 60 apprenants par salle de classe. C'est pourquoi cette configuration a été revue par les chefs d'établissements après la fin des travaux<sup>58</sup>.



Figure 2 : *Vue de face des bâtiments A et B du lycée technique Canada de Bafoussam. Source : Cliché de Sédric Darhyl Ntemfack à Bafoussam, le 20 juin 2017.*

### *La formation locale des enseignants et des administrateurs scolaires*

Le déficit en enseignants constituait le second maillon faible de l'enseignement technique<sup>59</sup>. Cette situation tenait principalement à la création tardive, en 1979, de la toute première école dédiée à la formation des professeurs des lycées et collèges techniques<sup>60</sup>. Cet établissement — l'ENSET de Douala — avait dû attendre plus de cinq ans pour disposer de ses propres locaux et équipements. Le flux d'enseignants issu de cette école était par conséquent faible par rapport aux besoins, comblés parfois par des coopérants, notamment français et canadiens.

À l'occasion de projets antérieurs, l'assistance canadienne en matière de formation pédagogique en Afrique francophone s'était faite par le biais de bourses, accordées

à des enseignants pour se perfectionner dans les établissements au Canada. Les constructions du lycée polyvalent de Bonaberi à Douala (Cameroun) et du Collège polytechnique universitaire du Dahomey (actuelle République du Bénin) ont été accompagnées de la formation, au Québec, de centaines d'enseignants originaires de ces états<sup>61</sup>. Dans la mouvance du Canada, d'innover et de se distinguer dans la coopération Nord-Sud, la formation pédagogique se déroulait localement pour ce nouveau projet, ce qui permettait de réduire les coûts liés au déplacement et à la prise en charge d'un nombre plus important de stagiaires.



Figure 3 : Les encadrateurs canadiens et deux pensionnaires du centre de Nkolbisson tenant leur mémoire après une séance de soutenance en 1991. Source : Archives privées de Jonas Diboué.

De septembre 1989 à juillet 1992, les acteurs du volet formation pédagogique, à savoir l'Université de Montréal et le CIDE<sup>62</sup>, se sont installés sur le site en cours d'achèvement du lycée technique de Nkolbisson. Un effectif de 37 professeurs/encadrateurs avait été constitué pour la cause. Les différents modules de formation ont permis d'offrir en deux et trois ans une formation pédagogique et technique adéquate à 247 enseignants, dont 153 du premier cycle (collège) et 94 du second cycle (lycée). Au même moment, 49 techniciens recevaient une formation pour assurer la maintenance des nouveaux équipements des lycées et 250 administrateurs de l'éducation participaient à des modules de perfectionnement en administration de l'éducation<sup>63</sup>. Les participants ont été logés au sein du lycée nouvellement bâti où ils expérimentaient les équipements d'atelier, qui, pour l'essentiel, étaient bien plus modernes que ceux existant jusqu'alors dans leurs établissements et à l'ENSET de Douala<sup>64</sup>.

Certains modules de formation, sous forme de séminaires, étaient animés par des enseignants de collèges québécois réputés. Entre 1990 et 1991, des enseignants et inspecteurs pédagogiques suivirent des modules de formation sur le déploiement de l'« Approche par les objectifs » (APO), dispensés par Armand Lamontagne, conseiller


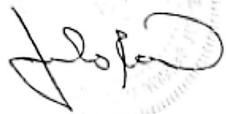
|   |  |
|---|--|
|  | <b>Collège<br/>Edouard-Montpetit</b>   |
| <b>ATTESTATION D'ÉTUDES</b>   |  |
| <b>Monsieur Jonas Diboue</b>  |  |
| a participé aux séminaires :  |  |
| <b>PED-03</b>   | <b>L'enseignement par objectifs<br/>Se familiariser aux techniques d'enseignement par objectif.</b>  |
| 1.  | Identifier les étapes de la planification de l'enseignement.   |
| 2.  | Déterminer les objectifs d'apprentissage d'un cours, en termes de compétences à acquérir (savoir, savoir-être et savoir-faire).                    |
| 3.  | Élaborer des activités d'apprentissage qui assurent l'atteinte des objectifs déterminés pour un cours.   |
| 4.  | Élaborer un plan d'évaluation pour les objectifs d'apprentissage de ce cours :<br>- volet formatif et enseignement correctif;<br>- volet sommatif. |
| 5.  | Apprendre à planifier les étapes du déroulement d'un cours et les parties d'une leçon.   |
| <b>Total :</b>  | <b>30 heures</b>   |
|   | <b>Mars 1992</b>   |
| <b>Personne-ressource :</b>   | <b>Armand Lamontagne<br/>conseiller pédagogique</b>  |
|   |   |

Figure 4 : Attestation de formation remise aux participants du séminaire portant sur l'enseignement par objectifs en 1991. Source : Archives privées de Jonas Diboué.

pédagogique au Cégep Édouard Montpetit<sup>65</sup>. Ces inspecteurs pédagogiques régionaux et nationaux ont retransmis, au courant de l'année 1992, les acquis de cette formation aux enseignants de l'arrière-pays. Les formations suivies se sont déroulées dans « un environnement convivial » dans lequel les experts canadiens suscitaient de l'émulation chez les participants camerounais<sup>66</sup>.

La capacité des formateurs canadiens à proposer des contenus dans les deux langues officielles du Cameroun, l'anglais et le français, a été très bien accueillie par les enseignants d'expression anglaise<sup>67</sup>. Peu nombreux, ces derniers s'étaient toujours

plaints de l'imposition du modèle français d'enseignement technique dans les deux provinces du Nord-Ouest et Sud-Ouest à majorité anglophone<sup>68</sup>. Du fait de la barrière de la langue, ils avaient eu de la peine à suivre les cours de formation en grande partie en français à l'ENSET de Douala. Les nouveaux programmes élaborés ont été traduits en anglais afin qu'ils se les approprient plus facilement comparativement au passé<sup>69</sup>.

L'occasion du projet a servi à la vulgarisation de l'outil informatique dans le secondaire au Cameroun. Les enseignants camerounais ont été initiés à l'utilisation des ordinateurs, et plus généralement de l'informatique, dans le processus d'enseignement-apprentissage et dans l'administration scolaire. Les divers avantages offerts par les ordinateurs dans la conception des cours, dans l'élaboration des emplois de temps, dans la gestion des effectifs, bref dans l'administration d'un établissement dans sa globalité, ont été présentés aux participants camerounais<sup>70</sup>.

Un autre volet important de la formation concernait l'exploitation forestière et la valorisation du bois local. Les forestiers canadiens étaient déjà présents au Cameroun depuis 1981, pour un projet d'appui institutionnel à l'administration camerounaise conduit par un cabinet-conseil du nom de Groupe Poulin Thériault (GPT). Cet autre projet avait en ligne de mire l'élaboration d'une nouvelle loi forestière et l'identification des susceptibles « forêts classées »<sup>71</sup>. L'expérience acquise grâce à ce projet financé par l'ACDI a été mise à profit pour former les enseignants de la filière menuiserie.

La formation pédagogique dispensée à Nkolbisson mettait l'accent sur le développement des aptitudes à manier des machines-outils et à exécuter des tâches complexes récurrentes en milieu industriel<sup>72</sup>. Pour les enseignants qui se faisaient « recycler », c'était une grande nouveauté eu égard à la formation initiale suivie antérieurement à l'ENSET de Douala. Les compétences pratiques des enseignants des collèges et lycées étaient d'ailleurs fortement remises en question à l'occasion des inspections pédagogiques<sup>73</sup>. L'objectif était de faire des enseignants formés au premier cycle, des responsables des travaux pratiques d'atelier<sup>74</sup>. Une telle réforme d'ampleur n'a cependant pas vu le jour dans le processus régulier de formation à l'ENSET de Douala.

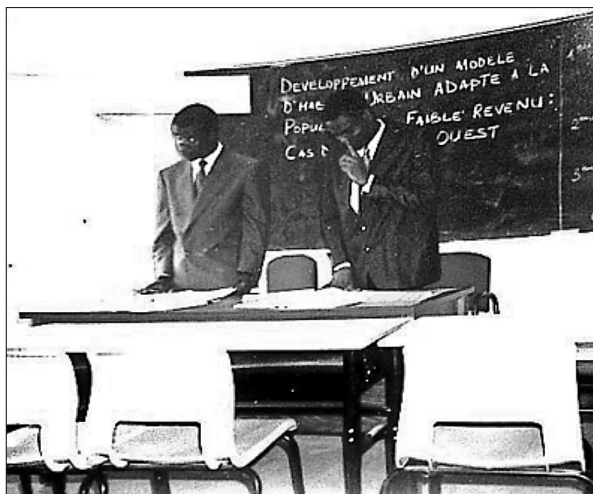


Figure 5 : Séance de soutenance en binôme d'un mémoire de DIPET II portant sur l'habitat urbain en matériel local (le bois) en 1991.  
Source : Archives privées de Jonas Diboué.

Au terme de leurs deux années d'études, les enseignants candidats au Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Technique de 2<sup>e</sup> grade (DIPET II) ont présenté et soutenu un travail de recherche portant sur un thème pertinent en rapport avec leur domaine de spécialité. Les séminaires suivis donnaient lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

### *Une nouvelle organisation pédagogique plus efficiente dans les lycées et collèges techniques camerounais*

Les travaux d'élaboration de nouveaux curricula menés par le CIDE et l'Université de Montréal ont permis d'améliorer et d'élargir l'offre en spécialités dans les collèges et lycées techniques du Cameroun. Toutefois, il est regrettable que les inspecteurs pédagogiques camerounais n'aient pas été suffisamment impliqués dans ce volet du projet. Déjà, les anciens programmes d'études avaient été rédigés par des experts français, avec une faible participation de la Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel (DETP) du Cameroun. L'Inspection Générale de Pédagogie (IGP) créée en 1984 avait pour mission fondamentale « la définition des programmes et méthodes d'enseignement »<sup>75</sup>. Mais le mode de sélection par nomination et les rares occasions de formation continue de ces inspecteurs n'ont pas toujours permis qu'ils aient toutes les qualifications requises pour cette tâche. C'est ce qui explique le constant recours à l'expertise étrangère.

En octobre 1991, date d'entrée en vigueur des 25 nouveaux programmes scolaires, on comptait désormais plus de 60 filières dans les sections industrielles et commerciales des collèges et lycées techniques<sup>76</sup>. On en dénombrait 47 auparavant. Les filières de la section commerciale ne subirent pas de modifications majeures, à l'exception de l'introduction de la nouvelle spécialité ESF (Économie Sociale et Familiale), remplaçant l'Enseignement ménager. En revanche, la section industrielle enregistra des transformations plus profondes. La tendance était à la spécialisation, avec la division de certaines filières existantes et l'introduction de nouvelles dans des domaines de technologies plus poussées. Les filières du génie mécanique et du génie civil ont connu les aménagements les plus conséquents.

Dans ce sillage, la spécialité Géomètre-Topographe (GT) a été subdivisée en plusieurs options, dont Géomètre-Topographe option Photogrammétrie (GT-PH), Géomètre Topographe option Topographie (GT-TO). La F4 consacrée au génie civil intègre désormais génie civil-option bâtiment (F4-BA), génie civil-option bureau d'études (F4-BE), génie civil-option travaux publics (F4-TP)<sup>77</sup>. Les nouvelles spécialités introduites par ces programmes ont été Chimie industrielle (CI), Maintenance Audio-visuelle (MAV), Maintenance électromécanique (MEM), Exploitation Forestière (EF). Cependant, seuls les lycées techniques construits dans le cadre du projet SOFATI et les anciens grands lycées techniques de Douala et Garoua étaient en mesure d'accueillir ces nouvelles spécialités.

D'autres changements notables ont touché l'organisation pédagogique, les programmes et les méthodes d'enseignement. Une durée égale de cours a été instituée entre les séances de travaux pratiques et des cours théoriques des matières professionnelles<sup>78</sup>. Du fait d'une place accrue accordée à la théorie dans les anciens curricula de

| Section             | Nouvelles filières ou filières restructurées   |
|---------------------|--|
| <b>Commerciale</b>  | Économie Sociale et Familiale (ESF)  |
| <b>Industrielle</b> | Méca-autoélectricité, mécanique de fabrication, mécanique de réparation, dessin de construction mécanique, Géomètre-Topographe option Photogrammétrie (GT-PH), Géomètre Topographe option Topographie (GT-TO), Chimie industrielle (CI), Maintenance Audio-visuelle (MAV), Maintenance Électromécanique (MEM), Exploitation Forestière (EF), Génie civil-option Bâtiment (F4-BA), Génie civil-option Bureau d'Études (F4-BE), Génie civil-option Travaux Publics (F4-TP) |

Figure 6 : *Les filières créées ou restructurées sur la base des curricula de 1991 dans les collèges et lycées techniques. Source : MINEDUC, Rapport national sur le développement de l'éducation, Yaoundé, 2001.*

1980, le taux d'insertion professionnelle des diplômés était dramatiquement faible. La réintroduction des stages en entreprise était également prévue pour combler ces lacunes.

Avec l'introduction de l'APO, l'année scolaire était divisée non plus en une longue période avec, à la clé, une composition finale, mais désormais en des séquences d'activités d'enseignement-apprentissage et d'évaluation sur une courte durée de six semaines<sup>79</sup>. Cette nouvelle organisation pédagogique permettait à l'enseignant de vérifier et de s'assurer de l'assimilation des enseignements dispensés aux apprenants. Les programmes entièrement restructurés ont aussi vu l'introduction de nouvelles disciplines. Il en a été ainsi de la photogrammétrie et de la géomatique, qui avant septembre 1992, n'existaient que de manière fragmentaire dans les programmes de la spécialité topographie<sup>80</sup>. Le Canada, pionnier dans la géomatique, a équipé le lycée polyvalent de Bonaberi de machines adaptées à cet enseignement en 1972. Il l'a fait une fois de plus lors de la construction des lycées techniques canadiens de Yaoundé et de Bamenda<sup>81</sup>.

Le projet SOFATI a accéléré l'implantation de l'APO au Cameroun<sup>82</sup>. Structurant les nouveaux programmes, cette approche entendait dépasser la simple acquisition vague des notions étendues (approche par les contenus) et définir en priorité des comportements observables et mesurables chez un apprenant, à la fin des activités d'enseignement-apprentissage<sup>83</sup>. Dans le programme de la nouvelle discipline photogrammétrie, partie intégrante de la série Géométrie-Topographie<sup>84</sup>, les objectifs généraux étaient énoncés ainsi :

Les apprenants, au terme des enseignements suivis, doivent montrer qu'ils sont capables de :

- Dresser une carte topographique en se servant de données calculées sur une série de photographies aériennes;
- Comprendre la géométrie de la photographie aérienne...<sup>85</sup>

Ces objectifs généraux du programme étaient à leur tour décomposés en objectifs généraux de chapitres et de leçons, tandis que chacune des articulations d'une leçon consistait en des objectifs spécifiques. Pour vérifier l'atteinte de ces objectifs, des

évaluations séquentielles devaient dorénavant être menées, pour s'assurer, après six semaines, de l'acquisition des notions dispensées aux apprenants.

Les objectifs énoncés en APO devaient être opérationnels en débouchant sur un savoir-faire, notamment dans les disciplines professionnelles où les travaux pratiques d'atelier étaient très importants. Dans le programme de la spécialité F4-BA (génie civil-option bâtiment) intégrant la discipline « sols et matériaux », il fallait par exemple effectuer des analyses granulométriques pour décrire la texture et la qualité des sols et des matériaux de construction comme le sable<sup>86</sup>.

Les trois volets dudit projet se sont achevés avant la fin de l'année 1992. À la rentrée scolaire d'octobre, les six établissements étaient pleinement opérationnels. La nouvelle organisation pédagogique, basée sur un découpage de l'année scolaire en séquences et l'APO, est entrée en vigueur dans tous les établissements scolaires du pays.

### **Un projet de partenariat aux retombées multiformes**

L'analyse des objectifs bilatéraux facilite l'évaluation des retombées de cette coopération. D'un côté, le Cameroun espérait des bénéfices socio-économiques en développant son système éducatif à moindre coût. De l'autre, le Canada visait des retombées économiques et politiques. Nous avons pu identifier des gains réciproques, mais aussi des facteurs de frictions entre les deux partenaires.

#### *Côté camerounais : une expansion significative de l'enseignement secondaire technique et professionnel*

La construction des six lycées techniques a permis de densifier la carte scolaire camerounaise. Grâce à ces infrastructures, le nombre de lycées techniques est passé de huit à quatorze, entre 1988 et 1992<sup>87</sup>. Ces lycées restent des références dans leur secteur d'enseignement<sup>88</sup>. En accueillant une gamme variée de filières de formation dans des domaines pointus de la technologie, ces lycées techniques sont aussi devenus les principaux centres d'examen qui accueillent les phases pratiques des examens certificatifs. Le lycée technique de Bafoussam, par exemple, figure parmi les pôles régionaux choisis pour abriter de nouvelles filières de formation dans le secondaire technique, telles que la Fiscalité Informatique de Gestion (FIG) et la Maintenance et Installation des Systèmes Électroniques (MISE). Les candidats se bousculent depuis très longtemps aux portes de ces établissements, qui gardent une grande renommée<sup>89</sup>.

Les innovations du projet SOFATI ont favorisé l'essor et l'attractivité des filières industrielles<sup>90</sup>. En 1981/82, sur les 54 353 apprenants du secondaire technique, à peine 18 662 apprenants étaient inscrits dans les filières industrielles, soit environ 34 pour cent. À la session du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP<sup>91</sup>) de 2001, 16 615 élèves étaient inscrits en section industrielle (73 pour cent). Cette donnée n'a pas beaucoup changé puisque l'on était, en 2018, à 96 513 apprenants dans la section STT<sup>92</sup> (30 pour cent) contre 221 191 en technique industrielle (70 pour cent). Tout ceci a été réalisé à des coûts moindres. Une partie des financements mobilisés à l'occasion de ce projet, soit 22,4 millions de dollars accordés par l'ACDI, était un don.

Cependant, des insuffisances demeurent, concernant d'abord le faible nombre d'emplois créés localement, en comparaison avec l'envergure du projet. Les emplois occupés par des Camerounais dans ce projet, du fait de la simplicité des tâches exécutées, n'étaient pas substantiellement rémunérés. Par ailleurs, le projet n'a pas significativement contribué au développement des capacités des Camerounais à construire de grands établissements scolaires, ainsi qu'à maîtriser l'ingénierie de l'élaboration des curricula et des approches pédagogiques nouvelles<sup>93</sup>. Un grand nombre d'enseignants camerounais sont habités par l'impression d'un copier-coller avec ces approches pédagogiques importées d'Occident et appliquées sans profonde adaptation dans leurs établissements. Jusqu'à son abandon autour de 2014, l'application de l'APO échappait encore à de nombreux enseignants camerounais<sup>94</sup>. La situation n'est pas très différente de nos jours avec l'Approche Par Compétences (APC)<sup>95</sup>.

Le partage du savoir-faire a été, par ricochet, faible, renforçant la dépendance technologique. L'objectif édicté de faire de la coopération canadienne en Afrique une relation différente de celle des anciennes puissances coloniales rencontre des limites sur cet aspect. L'implication directe de SOFATI, entreprise privée dont les visées humanitaires étaient le moindre de ses soucis, a sans doute accru ce déséquilibre au profit de la partie canadienne. La responsabilité des gouvernements canadien et surtout québécois ne peut être exclue ici. Les autorités québécoises avaient explicitement chargé SOFATI de générer des gains par ce projet.

### *Les gains économiques et politiques canadiens*

Durant les décennies 1980 et 1990, la rentabilité économique est devenue un objectif majeur pour le Québec et l'une des conditions de la coopération avec l'Afrique francophone<sup>96</sup>. Cet objectif a même semblé cardinal pour la diplomatie fédérale canadienne, en figurant dans le livre blanc des relations extérieures du Canada en 1970<sup>97</sup>. L'orientation économique a pris le pas sur la rentabilité politique. Mais Benjamin Nantet a relativisé ce penchant économique, en faisant aussi de l'intervention canadienne en Afrique subsaharienne, surtout francophone, un enjeu de souveraineté et d'identité nationale pour le gouvernement fédéral<sup>98</sup>.

Le gouvernement québécois, lorsqu'il a approuvé l'octroi des financements à SOFATI en 1987, attendait en retour que « le projet présente un intérêt économique important pour le Québec et qu'il contribue au développement de biens et services »<sup>99</sup>. Les profits directs et indirects générés par ce projet ont été considérables. Les emplois créés étaient majoritairement canadiens, avec près de 4 184 postes<sup>100</sup>. En outre, les constructions étaient principalement constituées d'objets préfabriqués venant du Canada, ce qui a permis d'éviter de déplacer un grand nombre de travailleurs, tout en renforçant la production des usines canadiennes<sup>101</sup>. L'entreprise SOFATI a réalisé par conséquent un bénéfice de l'ordre de 15 millions de dollars. Ces gains substantiels donnent quelque peu raison à ceux qui ont estimé que l'accompagnement de certains projets par l'ACDI n'était pas toujours désintéressé<sup>102</sup>. Le fait est que, la gestion de ce projet, confiée à SOFATI, a encore plus amenuisé ce qui pouvait être des objectifs humanitaires.

D'autres opportunités d'affaires ont découlé de ce projet. L'expertise canadienne

en ingénierie éducative, s'est, à cette occasion, forgée une solide réputation au Cameroun. Par exemple, le cabinet canadien Tecslut Eduplus a été retenu en 2002 pour mener une étude sur les potentialités du marché du travail au Cameroun<sup>103</sup>. L'expertise de cette entreprise a servi de base à l'élaboration de nouveaux référentiels de formation dans les collèges, lycées techniques et Écoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET). Le modèle de l'APC, largement inspiré du Canada, est actuellement intégré aux curricula des collèges et lycées du Cameroun. Le projet SOFATI a de ce fait servi la pérennisation, au Cameroun, de l'expertise multidimensionnelle du Canada.

Sur un plan macroéconomique, la balance commerciale entre les deux États est demeurée sans cesse déficitaire pour le Cameroun. Néanmoins, elle enregistre depuis quelques années une hausse notable des exportations du Cameroun en direction du Canada, de même qu'un accroissement du volume des échanges. Grâce à une série d'accords bilatéraux, le Canada est progressivement devenu un important acteur du secteur forestier camerounais, notamment avec l'importation d'essences forestières telles que le sapelli et l'acajou<sup>104</sup>.

En 1980, le Canada importait pour près de 26 millions de Franc Coopération financière en Afrique centrale (FCFA) au Cameroun, pour 3,6 milliards de FCFA d'exportations constituées surtout de machines et d'équipements électriques<sup>105</sup>. Quarante ans plus tard, le déficit s'est quelque peu réduit avec 29,8 milliards de FCFA d'exportations canadiennes au Cameroun pour 4,7 milliards d'exportations du Cameroun vers le Canada<sup>106</sup>.

Les parts des échanges du Cameroun avec le Canada sont devenues un peu plus importantes au fil des années. Bien que le Cameroun demeure le premier partenaire économique du Canada en Afrique centrale, il ne figurait cependant pas dans le top 10 des partenaires commerciaux africains du Canada<sup>107</sup>, encore moins du Québec, en 2021<sup>108</sup>. Le Canada ne figure pas non plus dans la liste des dix partenaires économiques du Cameroun<sup>109</sup>, confirmant ainsi le caractère marginal de cette coopération, inhérent au faible volume d'échanges<sup>110</sup>.

Ceci n'a pas empêché que l'image de marque et de prestige du Canada au Cameroun s'en trouve rehaussée à travers la qualité de ses réalisations. Les enseignants ayant participé à la formation pédagogique de l'ENSET annexe de Nkolbisson ont tous gardé des souvenirs admiratifs des instructeurs canadiens, en raison des conditions excellentes des séances de formation. Ces enseignants et administrateurs camerounais sont devenus, malgré eux, des ambassadeurs qui font la promotion du savoir-faire canadien. Avoir été formé par les instructeurs canadiens est de ce fait perçu comme une fierté, issue d'une épopée qu'ils racontent chaque fois avec un certain orgueil aux jeunes collègues<sup>111</sup>. De nombreux jeunes enseignants camerounais sont ainsi tentés, depuis plus de deux décennies, de s'expatrier pour travailler au Canada<sup>112</sup>.

Par ailleurs, les lycées techniques réalisés durant ce projet ont conservé l'appellation parfois officieuse de « Lycée technique Canada » pour se différencier d'autres établissements d'enseignement technique de la zone. Leur notoriété est celle d'établissements pilotes, qui abritent les grands événements et rencontres grâce à leurs infrastructures qui, jusqu'à nos jours, se démarquent nettement de celles d'autres établissements.

La construction de ces lycées, présentée comme une réalisation du Canada, a contribué à « la promotion de l'identité canadienne » et de sa souveraineté, les entités provinciales québécoises (SOFATI et CIDE) et l'agence fédérale ACIDI ayant agi de concert. Cette coopération a renforcé, auprès des citoyens canadiens, le sentiment d'une cohésion nationale projetée jusque sur la scène internationale.

Lorsque le Québec a commencé à nouer des relations diplomatiques bilatérales avec les États d'Afrique subsaharienne francophone en 1960, cela a été mal perçu par le gouvernement fédéral d'Ottawa. Des tensions vives ont éclaté, notamment à Libreville en 1968, desservant ainsi les deux parties. Après 1970, la coopération bilatérale canadienne avec les pays d'Afrique francophone est devenue sous-tendue par un compromis permettant, selon Michel Houndjahoue, « à la communauté canadienne-française de servir le Canada tout en conservant son identité québécoise »<sup>113</sup>.

De ce fait, sur les six lycées construits, quatre étaient des établissements dispensant un enseignement majoritairement en français pour deux à dominante anglaise. Les enseignants formés durant ce projet étaient à la fois des Camerounais anglophones et francophones. L'aspect du consensus tant recherché dans les relations extérieures du Canada avec l'Afrique francophone a trouvé son terreau fertile au Cameroun où l'identité du bilinguisme anglais-français pouvait s'exprimer mieux qu'ailleurs, pour cette époque.

### *Les tensions nées du projet SOFATI*

Des difficultés ont surgi durant ce projet. Elles ont, dans la foulée, jeté un coup de froid sur les relations diplomatiques canado-camerounaises. Sous ajustement structurel dès 1990, le Cameroun n'était pas en mesure d'assurer ses engagements financiers internes et externes. Sa dette envers la SDI a ainsi menacé l'achèvement du projet. Ceci a obligé le directeur de la compagnie SOFATI, Michel Gaucher, à revenir vers le gouvernement québécois pour demander un supplément de l'ordre de ce montant<sup>114</sup>. La résolution ultime de cet épilogue a coûté environ 6 millions de dollars canadiens à la SDI qui, lassée d'attendre, a dû vendre sa créance vis-à-vis du Cameroun à seulement 600 000 \$ en 1992<sup>115</sup>. Ce dénouement a permis de mener les travaux à leur terme.

Une autre difficulté, et non des moindres, a été le suivi de l'après-projet. Sur le plan de la gestion des ressources humaines, les enseignants et administrateurs formés par les Canadiens devaient être affectés dans les six lycées techniques SOFATI, compte tenu du fait qu'ils avaient été initiés au maniement des équipements de pointe qui meublaient ces établissements. Le MINEDUC n'a pas pleinement exécuté sa tâche<sup>116</sup>. Des enseignants n'ayant pas participé à cette formation ont été affectés dans certains de ces établissements, tandis que les participants du projet de consortium n'y étaient pas toujours<sup>117</sup>.

L'entretien et la sauvegarde de ces infrastructures scolaires ont donc pâti de nombreux dysfonctionnements. En proie à une grave crise financière et sociopolitique, l'État du Cameroun n'a pas géré convenablement ces infrastructures et le personnel formé pour la cause. Il a tardé à réévaluer la rémunération des instituteurs formés pour la maintenance. Plusieurs d'entre eux ont même été réaffectés dans d'autres

établissements comme enseignants, ce qui a favorisé le délabrement de certains de ces lycées<sup>118</sup>.

Le Canada a suspendu temporairement sa coopération éducative avec le Cameroun en 1995, en raison de la mauvaise maintenance des équipements<sup>119</sup> et de « la volatilité dans la nature du matériel didactique acquis à grand prix »<sup>120</sup>. Curieusement, de nombreux enseignants et observateurs camerounais continuent de penser que la France<sup>121</sup> a été derrière l'interruption de cette coopération<sup>122</sup>. Ils fondent cette hypothèse sur le fait qu'en l'espace de quinze années, le Canada a fait ce que la France n'avait pu faire en soixante-dix ans de présence au Cameroun. La qualité des réalisations canadiennes a ainsi dévalorisé l'assistance technique française, plus particulièrement auprès des enseignants.

L'ACDI a subi d'importantes coupes budgétaires au début de la décennie 1990<sup>123</sup>, cumulées à de fortes dissensions internes au début des années 2000. Ces événements ont contribué à sa disparition en 2013<sup>124</sup>. Ainsi, les tensions et la mauvaise gestion des ressources humaines ont remis en question la viabilité des futures collaborations entre les deux pays dans le domaine éducatif.

## **Conclusion**

Les relations diplomatiques entre le Cameroun et le Canada remontent aux années 1960. Le volet éducatif constitue un domaine intensément exploré dans cette coopération consolidée par un héritage colonial commun. Le projet mené par un consortium d'acteurs, dirigé par la compagnie canadienne SOFATI, a permis de réaliser un bond qualitatif dans le flux d'aide canadienne à destination du Cameroun. Six lycées techniques modernes ont été construits, accompagnés de la formation de près d'un demi-millier d'enseignants et d'administrateurs scolaires.

Ces réalisations ont amélioré l'offre d'enseignement secondaire technique au Cameroun tout en renforçant les exportations et l'image de marque du Canada dans le pays. L'implication accrue d'une société privée comme SOFATI a toutefois amoindri les gains de la partie camerounaise. Ceci nous amène à questionner la pertinence de l'emploi du terme « aide » dans de telles situations. Dès lors, bien que la théorie du libéralisme institutionnel ait trouvé des applications, elle révèle ses limites lorsqu'un partenaire « inférieur » n'est pas suffisamment ambitieux ou lorsqu'une nation « développée » cherche absolument à préserver ses intérêts. Faisant appel cette fois-ci à la théorie de la dépendance, nous constatons, dans les incidences du projet SOFATI, l'émergence d'une dépendance technologique du Cameroun vis-à-vis du Canada et d'autres puissances. Ainsi, les établissements construits et leurs équipements n'ont pas été bien entretenus et l'État bénéficiaire n'a pu développer de telles infrastructures et compétences par ses propres moyens. Il est raisonnable de penser que le transfert de technologie ou, du moins, le développement des capacités d'autonomisation, doit constituer un segment majeur de l'aide au développement, au même degré que le transfert des ressources financières. Pour sortir du cycle de dépendance, les pays pauvres doivent donc renforcer leurs capacités locales, notamment en matière d'ingénierie éducative, afin de s'autonomiser.

## Notes

- 1 Yves-Alexandre Chouala. *La politique extérieure du Cameroun : doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales* (Paris : Karthala, 2014).
- 2 Michel Houndjahoue et Paul-Normand Dussault, « La coopération bilatérale entre le Canada et les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest : une évaluation de l'offre entre 1961 et 1975 », *Canadian Journal of African Studies/Revue Canadienne des Études Africaines* 15, n° 1 (1981), 80.
- 3 Gustave Gaye, « L'aide canadienne au Cameroun de 1990 à 2009 » (Mémoire de maîtrise (histoire), ENS de Maroua, 2011).
- 4 C'est l'organisme qui a géré jusqu'en 2013, date de sa dissolution, l'essentiel de l'aide internationale du gouvernement fédéral canadien.
- 5 Damiano Matasci et al., « Introduction: Historical Trajectories of Education and Development in (Post) Colonial Africa », dans *Education and Development in Colonial and Postcolonial Africa. Policies, Paradigms, and Entanglements, 1890s–1980s*, Damiano Matasci, Miguel Bandeira Jerónimo et Hugo Gonçalves Dores (dir.) (Cham: Palgrave Macmillan, 2020), 1–22.
- 6 Daniel Poitras, « Des mots et des commandements déplacés. La prise en charge des étudiants vietnamiens du Plan Colombo à l'Université de Montréal (1950–1959) », *Historical Studies in Education / Revue d'histoire de l'éducation* 35, n° 2 (2023), 30–54. <https://doi.org/10.32316/hse-rhe.2023.5179>
- 7 Amadou Souleymanou, « Internationalisme, éducation et formation marxiste au Cameroun (1944–1971) », *Relations internationales* 3, n° 199 (2024), 97–112.
- 8 Chloé Maurel, « L'UNESCO : un âge d'or de l'aide au développement par l'éducation (1945–1975) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 108 (2009). <http://journals.openedition.org/chrhc/1819>
- 9 Dans cet intervalle, plusieurs missions menées par des députés canadiens ont effectué des visites dans plusieurs pays africains. La mission diplomatique menée par le député Léonel Chevrier a séjourné au Cameroun en 1968.
- 10 Raymond Grenier, « La “crise globale” et la coopération canadienne au développement de l'Afrique francophone », *Études internationales* 5, n° 2 (1974), 368. <https://doi.org/10.7202/700450ar>
- 11 En fin de compte, c'est la province canadienne du Québec qui a le plus pénétré le Cameroun, du fait de certaines affinités linguistiques. Malgré le bilinguisme officiel ainsi affiché, une grande partie de la population du Cameroun s'exprime essentiellement en français. On parle dès lors d'une « minorité anglophone » qui peut être rapprochée de la minorité francophone du Canada. Les efforts déployés ces dernières années conduisent néanmoins un nombre sans cesse croissant de Camerounais à s'exprimer couramment dans les deux langues officielles.
- 12 Mélanie Torrent, *Diplomacy and Nation Building in Africa. Franco-British Relations and Cameroon at the End of the Empire* (New York: I.B. Tauris, 2012), 111.
- 13 Terme employé en 1972, par le chargé d'affaires du Canada à Yaoundé, et relayé dans l'article de presse « Signature hier d'un accord de financement pour la construction du Lycée de Bonaberi », *Agence Camerounaise de Presse (ACAP)*, n° 145, 30 juin 1972, 2.
- 14 En employant le mot risque, l'auteur fait visiblement allusion au fait que le Canada avait une certaine crainte, voire une réticence, à tisser des liens trop étroits avec les États fraîchement émancipés de la colonisation française.
- 15 Jean Philippe-Thérien, « Le Canada et l'Afrique francophone : jeu de puissance moyenne à la périphérie », *Politique africaine* 53, (1994), 144.
- 16 Stéphane Roussel et Heather A. Smith, « Les mythes de la politique étrangère canadienne : les premiers pas d'un débat interparadigmatique », *Canadian Foreign Policy Journal* 14, n° 2 (2008), 49–51.

- 17 « Cameroun-Canada, une coopération exemplaire », *Cameroun Informations*, n° 57, juillet-août-septembre 1979, 7.
- 18 Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *Noir Canada : Pillage, corruption et criminalité en Afrique* (Montréal : Écosociété, 2008).
- 19 François Audet et Marie-Eve Desrosiers, « Aide canadienne au développement : état présent et tendances récentes », dans *L'aide canadienne au développement*, François Audet, Marie-Eve Desrosiers et Stéphane Roussel (dir.) (Montréal : Presses Universitaires de Montréal, 2008), 27.
- 20 Benjamin Nantet, « La promotion de l'identité canadienne en Afrique subsaharienne » (Mémoire de maîtrise, UQAM, 2008), 6.
- 21 Myriam Gervais, « La politique africaine du Québec, de 1960 à 1984 » *Politique*, n° 7, (1985), 59.
- 22 Nous avons mobilisé les témoignages de sept informateurs, tous Camerounais : quatre participants/bénéficiaires de la formation pédagogique du projet, un chef d'établissement de lycée SOFATI et deux enseignants ayant collaboré avec des pédagogues formés par ce projet. Le consentement oral et éclairé des informateurs a été obtenu, conformément aux pratiques en vigueur dans les recherches en sciences humaines et sociales dans le contexte camerounais, où il n'existe pas de comité d'éthique de la recherche dans les universités. Les entretiens ont été menés à partir d'un guide explicatif et enregistrés avec l'accord explicite des personnes concernées. Ils ont ensuite été retranscrits, archivés et analysés selon une démarche rigoureuse de croisement des sources. Nous avons également pris soin d'écarter certaines citations trop sensibles, susceptibles de nuire aux personnes concernées. Des exemples de recherche, menés au Cameroun par des spécialistes de plusieurs disciplines et mobilisant des témoignages selon des modalités analogues sont fréquents. Voir Ibrahim Mouiche, « Dénomination et territorialité urbaines, chefferies traditionnelles et question identitaire en pays bamiléké au Cameroun », *Autrepart 64* (2013), 37–54; Marie-Antoinette Simonet, « Conquête et fidélisation des clients dans les établissements de microfinance au Cameroun : cas des MC2 à l'Ouest Cameroun », *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion 249–250*, 3 (mai-août 2011), 113–120; Patrick Junior Ngouné, « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959–1969) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique* (mai 2022), varia, en ligne. <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>, Mise en ligne : mai 2022, DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2022.varia02>; Rose Nadine Mahoula Ndjokwe, « La police camerounaise : force supplétive de l'armée dans la lutte contre le maquis (1959–1971) », *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie 7*, n° 2 (2021), 81–99.
- 23 L'association de plusieurs organisations ou entreprises dans le but de réaliser des opérations en commun.
- 24 C'est une firme montréalaise fondée en 1978 dans l'optique d'accroître les exportations québécoises en vendant du clé en main selon son PDG Michel Gaucher. Lire à ce sujet « Sofati apprend au Tiers-monde à se débrouiller », *La Presse*, 4 juin 1982, 1.
- 25 Créée en 1982, c'est une firme canadienne de service-conseil qui aide à l'élaboration des contenus d'éducation et de formation professionnelle.
- 26 À l'évidence, ces deux acteurs furent choisis par SOFATI qui avait entrepris comme le mentionne le journal *La Presse*, depuis 1982, des actions de lobbying auprès du gouvernement camerounais pour remporter des marchés de constructions scolaires. Lire Lisa Binsse, « Poursuite contre Sofati », *La Presse*, 24 avril 1992, 4. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2173542?docsearchtext=Sofati%20Cameroun>
- 27 Myriam Gervais citée par Benjamin Nantet, « La promotion de l'identité canadienne en Afrique subsaharienne » (Mémoire de maîtrise, UQAM, 2008), 69.

- 28 Comme l'a souligné R. Grenier, très souvent, le Canada n'a fait que « répondre aux vœux des pays intéressés à son concours » dans de pareilles situations. Raymond Grenier, « La "crise globale" et la coopération canadienne au développement de l'Afrique francophone », 369.
- 29 Dans les documents officiels du Cameroun, les autorités font très rarement de distinction marquée entre le Canada et le Québec. Tout contact entrepris avec la province du Québec est mentionné comme relevant de la coopération Cameroun-Canada. Tels sont d'ailleurs les termes employés dans le premier traité de coopération entre les deux États de 1965. Ceci tient à un principe cardinal de la diplomatie camerounaise, celui de « la non-ingérence dans les affaires intérieures » des autres États, d'où le souci permanent de ne point éveiller aucune susceptibilité.
- 30 Ministère des Relations internationales du Québec, *Rapport annuel 1986–1987*, (Québec : Les publications du Québec, 1988), 38.
- 31 Ministère des Relations internationales du Québec, *Rapport annuel 1986–1987*, 39.
- 32 Wilfrid-Guy Licari, « L'élaboration et la pratique de la politique canadienne en Afrique », *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines* 18, n° 2 (1984), 418.
- 33 Il s'agit du dollar canadien.
- 34 Gouvernement du Québec, Décret 1613–87, du 21 octobre 1987, concernant un mandat à la Société de développement industriel du Québec de garantir le remboursement d'un prêt au bénéfice de SOFATI, *Gazette officielle du Québec*, n° 49, 1987, 6424.
- 35 La Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) fut un organisme de dumping canadien, fondé en 1969 pour promouvoir l'accroissement du commerce international du Canada (Québec). Confère Michel Houndjahoue, « La société pour l'expansion des exportations (SEE) et la promotion du commerce canado-africain », *Indépendance et Coopération* 43, 1(1989), 72–81.
- 36 Après les négociations préalables menées par SOFATI, cette somme fut consentie sous forme de prêt par la SEE, représentant le gouvernement du Québec, à l'État du Cameroun.
- 37 Assemblée nationale du Québec. *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 34<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session (28 novembre 1989 au 18 mars 1992), Le jeudi 5 décembre 1991, Vol. 31, n° 171. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/34-1/journal-debats/19911205/63477.html>
- 38 À l'occasion d'un précédent projet, de moindre ampleur, mené au Cameroun dès 1972 (le lycée polyvalent de Bonaberi), le chargé d'affaires de l'ambassade du Canada à Yaoundé a signé directement le contrat de prêt avec le ministre camerounais de l'Éducation. « Signature hier d'un accord de financement pour la construction du lycée de Bonaberi », *Agence Camerounaise de Presse (ACAP)*, n° 145, 30 juin 1972, 1.
- 39 « En matière de construction, le *know how* québécois fait des merveilles en Afrique », *La Presse*, 7 novembre 1981, 1.
- 40 Lisa Binsse, « Poursuite contre Sofati », 4.
- 41 Avant cette date marquant le début des rapports bilatéraux, de nombreux religieux canadiens étaient déjà très impliqués dans l'enseignement au Cameroun. Pendant la période de la tutelle française sur le Cameroun (1946–1960), ils ont fondé plusieurs établissements secondaires d'excellence.
- 42 Benoît Houle, « Le Cameroun, premier pays qui a reçu l'aide canadienne ». *L'Action-Québec*, n° 1912, 4 juillet 1970, 12.
- 43 Sous la forme d'une offensive diplomatique, ces constructions établies après la mission Chévrier de 1968 se sont étendues au-delà du Cameroun et d'autres pays africains francophones en ont bénéficié comme le Sénégal avec l'École polytechnique de Thiès, le Collège polytechnique d'Abomey-Calavi au Bénin.

- 44 « Signature hier d'un accord de financement pour la construction du lycée de Bonabéri », *ACAP*, n° 145, 30 juin, 1972.
- 45 Acronyme pour Collège d'Enseignement Général et Professionnel (CEGEP), désigne un ensemble d'institutions d'enseignement supérieur, créé au Québec depuis 1967 pour assurer une formation polyvalente.
- 46 Ministère de l'Économie et du Plan. *VI plan de développement économique et social* (Yaoundé : Imprimerie Nationale, 1986), 218. Ledit programme quinquennal de développement, minutieusement élaboré, ne fut finalement pas implanté dans son entièreté.
- 47 Ministère de l'Économie et du Plan. *V plan de développement économique et social* (Yaoundé : Imprimerie Nationale, 1981), 334.
- 48 Ministère de l'Économie et du Plan. *VI plan de développement économique et social* (Yaoundé : Imprimerie Nationale, 1986), 218.
- 49 Services des enseignements techniques et professionnels, Épreuves de français (à signaler des copies de différentes matières provenant du centre d'examen de Yaoundé-Cameroun), 199900087/6, F17 bis 90.09/6, 1970, Archives Nationales de France.
- 50 Bien que le Cameroun ait fait appel au concours de plusieurs autres nations pour développer son système éducatif, la France a conservé une place de choix en pilotant de près et de loin, l'essentiel des réformes, jusqu'au début de la décennie 1990. En dehors de la France, seule l'assistance technique canadienne a pu inspirer des modifications notables dans les contenus d'enseignement au Cameroun.
- 51 La méthode d'organisation du travail, vantée par SOFATI et fondée sur du préfabriqué, a contribué pour beaucoup à cette célérité.
- 52 Acronyme pour École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique. C'est une institution de l'enseignement supérieur à vocation pédagogique qui forme les enseignants des collèges et lycées techniques au Cameroun.
- 53 Six sur les 10 provinces du Cameroun étaient alors concernées directement par ce projet (les provinces de l'Est, Centre, Littoral, Ouest, Nord-ouest, Sud). Le dernier site de la Province du Sud, région natale du président Paul Biya fut ajouté aux cinq sites initiaux. Lire Lisa Binsse, « Poursuite contre Sofati », 4.
- 54 Dans un contexte de forte pluviométrie, les toitures étaient faites d'un mélange de ciment et d'amiante par exemple.
- 55 Ce fut pour éviter les défaillances constatées au lycée polyvalent de Bonabéri.
- 56 Entretien avec Jonas Diboué, 62 ans, ancien directeur de l'ENIET de Sinte-Baleng et pensionnaire de l'ENSET annexe de Nkolbisson, à Bafoussam, le 11 janvier 2021.
- 57 Entretien avec Jonas Diboué.
- 58 Entretien avec Paul Foka, 57 ans, proviseur du Lycée technique de Bafoussam-Canada, à Bafoussam, le 22 juin 2017.
- 59 Ministère de l'Éducation Nationale. *Développement de l'éducation 1984–1986 : Rapport national du Cameroun, Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO, 40<sup>e</sup> session, Genève, 1986* (Yaoundé, 1986), 47.
- 60 Théodore Ngoufo Sogang et Sédric Darlyl Ntemfack, « La formation des enseignants du secondaire technique et professionnel au Cameroun : l'entre-temps de l'avènement d'une véritable école de formation (1948–1979) », *Grassfields 2*, (2022), 255–275.
- 61 Raymond Grenier, « La "crise globale" et la coopération canadienne au développement de l'Afrique francophone », 370.
- 62 La coordination des activités de formation était assurée par Claude Lessard, Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et Pierre Larose, directeur du CIDE. SOFATI disposait aussi d'une division de la formation internationale dirigée à ce moment par Marc Courtemanche.
- 63 Salomon Tchameni Ngamo, « TIC et formation des enseignants au Cameroun », dans *La formation des enseignants dans la francophonie, diversités, défis, stratégies d'action*,

- Thierry Karsenti, Raymond Philippe Garry, Juliette Bechoux et Salomon Tchameni Ngamo (dir.) (Montréal : AUF, 2007), 165–66.
- 64 Entretien avec Lazard Tianyi Tiengoum, 62 ans, enseignant anglophone et participant à l'ENSET de Nkolbisson, à Bafang, le 9 avril 2021.
- 65 Ministère de l'Éducation Nationale. *Développement de l'éducation 1988–1990 : Rapport national du Cameroun, Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO, 42<sup>e</sup> session, Genève, 1990* (Yaoundé, 1990), 27.
- 66 Entretien avec Joseph Songna, 61 ans, ancien censeur au lycée technique de Bafoussam/ participant au projet SOFATI, à Mbouda, le 5 juillet 2017.
- 67 Entretien avec Lazard Tianyi Tiengoum.
- 68 Cette situation perçue comme une marginalisation a été l'un des aiguillons de « la crise anglophone » qui secoue actuellement le Cameroun. Le processus d'harmonisation des héritages culturels anglophones et francophones, entamé au lendemain de la réunification en 1961, a débouché sur une impasse. En 1972, l'ancien président Ahmadou Ahidjo a initié un processus de francisation du système d'enseignement dans les provinces anglophones par l'imposition des programmes et des examens caritatifs en vigueur dans les huit autres provinces à majorité francophones.
- 69 Entretien avec Lazard Tianyi Tiengoum.
- 70 Entretien avec Jonas Diboué.
- 71 J.-L. Kérouac, *L'origine et l'évolution du génie-conseil québécois en foresterie sur les marchés internationaux* (Québec : Société d'histoire forestière du Québec, 2017), 13.
- 72 Entretien avec Alphonse Henri Tshansi Ngankak, 60 ans, Inspecteur Pédagogique National des Techniques industrielles, à Yaoundé, le 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- 73 UNESCO, *Cameroun : éducation et développement* (Paris : UNESCO, 1971), 141.
- 74 Entretien avec Joseph Songna.
- 75 République du Cameroun, Décret n°84/1054 du 18 août 1984 organisant le Ministère de l'Éducation Nationale Article 18, alinéa 2.
- 76 MINEDUC, Arrêté n° 62/E/78/MINEDUC/IGPETP du 18 octobre 1991 portant publication des programmes rénovés de l'enseignement technique et professionnel.
- 77 Ministère de l'Éducation Nationale. *Développement de l'éducation 1988–1990*, 34.
- 78 Ministère de l'Éducation Nationale, 36.
- 79 Ministère de l'Éducation Nationale. *Rapport national sur le développement de l'éducation 2000*, avril 2001, 18.
- 80 Frédéric Happi Mangoua, « Vers une restructuration du curriculum (syllabus) de photogrammétrie dans le système éducatif camerounais? », *International Archives of Photogrammetry and Remote Sensing* 33, n°6 (1998), 118.
- 81 Frédéric Happi Mangoua, « Vers une restructuration du curriculum », 120.
- 82 L'APO s'appuie sur la taxonomie dite de Blum, à travers le concept de *mastery learning*. Cette approche pédagogique développée aux États-Unis a été adoptée précocement au Canada, entre 1960 et 1970. Lire à ce sujet Daniel Hameline et Jean Pain, « Pédagogie : Les approches contemporaines » *Encyclopædia Universalis* 2020 (logiciel).
- 83 Mangoua, « Vers une restructuration du curriculum » 120.
- 84 Avant 1992, la topographie fut enseignée uniquement comme spécialité du génie civil au lycée polyvalent de Douala. Les programmes canadiens de 1992 firent d'elle une filière constituée des multiples options, dont la spécialité photogrammétrie.
- 85 Frédéric Happi Mangoua, « Vers une restructuration du curriculum », 120.
- 86 Entretien avec Alphonse Henri Tshansi Ngankak.
- 87 MINEDUC. *Rapport national sur le développement de l'éducation* (Yaoundé, 2001), 21.
- 88 Entretien avec Charles Deutchou, 58 ans, Inspecteur Coordonnateur Régional (ICR) des techniques industrielles à la délégation régionale de l'Extrême-Nord et ancien élève au lycée polyvalent de Bonabéri, Maroua, le 6 juillet 2021.

- 89 Entretien avec Paul Foka, 57 ans, proviseur du Lycée technique de Bafoussam-Canada, à Bafoussam, le 22 juin 2017.
- 90 D'autres facteurs peuvent être mobilisés pour expliquer ce phénomène. Il s'agit des mutations survenues sur le marché de l'emploi et ayant entraîné un grand attrait pour des filières débouchant sur l'auto-emploi, et la croissance des effectifs féminins dans les séries de la section industrielle.
- 91 Examen certificatif qui conclut quatre années d'études au premier cycle des collèges techniques francophones au Cameroun.
- 92 Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux programmes adossés sur l'APC, l'enseignement secondaire technique comprend désormais deux grandes sections. Il s'agit des techniques industrielles et des sciences des technologies du tertiaire (STT), remplaçant l'ancienne section commerciale.
- 93 Vingt ans après, il a fallu attendre la Chine pour construire, en 2014, un nouveau lycée technique et professionnel complet à Yabassi près de Douala, sur le modèle des établissements canadiens. Plusieurs autres établissements de référence sont en projet de construction, et le gouvernement camerounais attend vraisemblablement l'assistance technique internationale pour voir leur concrétisation.
- 94 Entretien avec Alphonse Henri Tshansi Ngankak.
- 95 Certains acquis de ce projet n'ont pas pu être pérennisés. La formation pédagogique au Cameroun reste accompagnée de nombreuses lacunes, notamment une désarticulation entre les facultés de sciences de l'éducation et les écoles normales. Le Cameroun n'a pas réussi à s'inspirer du modèle de formation pédagogique canadien pour bâtir un mécanisme efficace de formation d'enseignants, capable de produire des innovateurs en ingénieries éducatives.
- 96 Myriam Gervais, « La politique africaine du Québec », 66.
- 97 Il s'agit du document de travail intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, cité par Robert Mathews « L'Afrique noire dans la politique étrangère du Canada », *Études internationales* 1, n° 4 (1970), 61.
- 98 Nantet, « La promotion de l'identité canadienne en Afrique subsaharienne », 2008.
- 99 Gouvernement du Québec, Décret 1613-87, du 21 octobre 1987, concernant un mandat à la Société de développement industriel du Québec de garantir le remboursement d'un prêt au bénéfice de SOFATI, *Gazette officielle du Québec*, n° 49, 1987, 6424.
- 100 « SOFATI décroche un contrat de \$110 millions au Cameroun », *La Presse*, n° 287, 11 août 1987, 13.
- 101 Témoignage de Michel Crépault, alors employé canadien de SOFATI durant ce projet. Lire à ce sujet « Des relations humaines d'un Québécois avec des Camerounais », 1<sup>er</sup> septembre 2016. <https://sites2.csfoy.ca/association-des-personnes-retraitees/accueil/archives/petits-dejeuners-archives/petits-dejeuners-2016-2017/2016-09-01-sejour-au-cameroun/>
- 102 Une voix écoutée comme celle de Paul Gérin-Lajoie, homme politique québécois et ancien coopérant de l'ACDI, dénonçait dans un éditorial « le néocolonialisme canadien » du fait des énormes profits tirés des projets présentés comme philanthropiques par l'ACDI. Paul Gérin-Lajoie, « Pourquoi ce silence de l'ACDI ? », *Le Jour*, n° 235, 6 décembre 1974, 8.
- 103 MINEPAT, *Rapport d'État du système éducatif national camerounais éléments de diagnostic pour la politique éducative dans le contexte de l'EPT et du DSRP* (Yaoundé : 19 décembre 2023), 142, [https://dakar.iiep.unesco.org/sites/default/files/2021-09/resen\\_cameroun\\_2003\\_re.pdf&sa=U&ved=2ahUKEwjy96ymmdWFaxUdQEEAHd44CpsQFnOeCAIQAg&usq=AOvVaw3p-a2OgFSCICcE-xUwV2Tt](https://dakar.iiep.unesco.org/sites/default/files/2021-09/resen_cameroun_2003_re.pdf&sa=U&ved=2ahUKEwjy96ymmdWFaxUdQEEAHd44CpsQFnOeCAIQAg&usq=AOvVaw3p-a2OgFSCICcE-xUwV2Tt)
- 104 En 2018, le Cameroun était le 3<sup>e</sup> fournisseur du Canada en bois tropicaux sciés devant les États-Unis et derrière le Brésil d'après les chiffres de l'Organisation Internationale

- des Bois Tropicaux (OIBT). Ces informations ont été recueillies en consultant l'article « Le Cameroun toujours dans le trio de tête des principaux exportateurs de bois sciés vers le Canada, à fin avril », *Investir au Cameroun*, 20 juin, 2018. <https://www.investiraucameroun.com/foret/2006-10970-le-cameroun-toujours-dans-le-trio-de-tete-des-principaux-exportateurs-de-bois-scies-vers-le-canada-a-fin-avril-2018>
- 105 Ministère de l'Économie et du Plan, *VF plan quinquennal économique et social*, (Yaoundé : Imprimerie Nationale, 1985), 186.
- 106 Mairamou Abdou, « Le Cameroun et le Canada se mettent d'accord pour agrandir le réseau des destinations de leurs compagnies aériennes nationales respectives », *Ecomatin*, 2 juin 2022. <https://ecomatin.net/le-cameroun-et-le-canada-se-mettent-daccord-pour-agrandir-le-reseau-des-destinations-de-leurs-compagnies-aeriennes-nationales-respectives2/>
- 107 Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Le calepin du commerce extérieur du Québec* édition 2021, (Québec : 2021), 94. [https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique\\_v2/AffichageFichier.aspx%3Ffid%3D280178&sa=U&ved=2ahUKewjX9sOgsMGFAxVQEVkFHRHbDBIQFnoECAkQAg&usg=AOvVaw0PxK7zJ2qfL\\_YQ-bm6njqw](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx%3Ffid%3D280178&sa=U&ved=2ahUKewjX9sOgsMGFAxVQEVkFHRHbDBIQFnoECAkQAg&usg=AOvVaw0PxK7zJ2qfL_YQ-bm6njqw)
- 108 Comme dans bien d'autres aspects de la coopération Cameroun-Canada, c'est le Québec qui domine lorsque l'on analyse la répartition des flux selon les provinces du Canada. L'essentiel des flux de toutes sortes entre le Cameroun et le Canada provient majoritairement ou est à destination de la province du Québec.
- 109 Institut National de la Statistique, *Le commerce extérieur en 2019* (Yaoundé, 2020), 5. [https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2020/08/Note\\_Commerce\\_exterieur\\_au\\_cours\\_de\\_l\\_annee\\_2019\\_20\\_08\\_2020.pdf](https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2020/08/Note_Commerce_exterieur_au_cours_de_l_annee_2019_20_08_2020.pdf)
- 110 Michel Houndjahoue, « À propos de la coopération dominante et marginale : la France et le Canada en Afrique francophone », *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement* 4, n° 1 (1983), 164–173. DOI :10.1080/02255189.1983.9670057
- 111 Entretien avec Joseph Songna.
- 112 Il s'agit des programmes des travailleurs qualifiés aux échelles fédérale et provinciale. Les Camerounais figurent parmi les citoyens d'Afrique subsaharienne qui ont grandement participé à ces programmes d'immigration en 2021. Selon les chiffres de l'IRCC, organisme gouvernemental gérant la politique migratoire canadienne (Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada), 10 560 Camerounais ont ainsi obtenu la résidence permanente au Canada pour 15 950 en provenance du Nigeria, qui est un plus grand réservoir d'émigrés que le Cameroun. Le gouvernement camerounais tente de contenir cette hémorragie, puisqu'en 2023 toujours, plus de 1 500 enseignants fonctionnaires camerounais du secondaire ont été fichés comme démissionnaires et dorénavant en résidence principalement au Canada. Lire à ce sujet Élise Ziemene Ngoumou, « Enseignements secondaires : plus de 1 500 abandons de postes », *Cameroon tribune*, 26 octobre 2023. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/61086/fr.html/enseignements-secondaires-plus-de-1500-abandons>
- 113 Michel Houndjahoue « La coopération bilatérale entre le Canada et les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest : une évaluation de l'offre entre 1961 et 1975 », 80.
- 114 Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, 34<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session (28 novembre 1989 au 18 mars 1992), Le jeudi 5 décembre 1991, Vol. 31, n° 171 : 11 240. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/34-1/journal-debats/19911205/63477.html>
- 115 « Un projet de construction de SOFATI au Cameroun coûte 6 millions à la SDI », *La Presse*, 18 octobre 1994, 8.

- 116 Acronyme de Ministère de l'Éducation nationale. Département ministériel en charge à ce moment des enseignements primaires et secondaires.
- 117 Entretien avec Cyriaque Kamdem, 59 ans, Inspecteur pédagogique régionale des ENIET de l'Ouest, à Bafoussam, le 29 décembre 2020.
- 118 Entretien avec Cyriaque Kamdem.
- 119 Du fait d'une mauvaise étude des besoins locaux, de nombreux équipements des lycées construits n'ont pas été utilisés durant près de deux décennies. D'après Michel Crépault, certains de ces équipements techniques fournis n'étaient d'ailleurs pas adaptés au matériel utilisé au Cameroun.
- 120 Jacques-Philippe Tsala, « L'enseignement technique au Cameroun : le parent pauvre du système? », *Carrefours de l'éducation 2*, n° 18 (2004), 181. DOI : 10.3917/cdle.018.01. <http://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2004-2-page-176.htm>
- 121 Cette allusion à la France tient sans doute au fait qu'après les indépendances, cette ancienne puissance coloniale a beaucoup interféré dans les affaires intérieures de nombreux États africains. La France a affiché toute sa crainte et méfiance lorsqu'Ottawa a initié des projets de grande envergure dans les États d'Afrique francophone à partir de la décennie 1970. Elle semble en avoir fait échouer certains, comme la construction d'une université au Bénin en 1970. Aujourd'hui, règne, dans de nombreux États africains francophones notamment du Sahel, un sentiment antifrançais. Si les rivalités géostratégiques avec la Russie ont peut-être exacerbé ce sentiment, il remonte néanmoins bien avant cette opposition géostratégique.
- 122 Entretiens avec Jonas Diboué et Alphonse Henri Tshansi Ngankak.
- 123 Carine Pilo, « Cameroun-Canada : une coopération promise à un avenir radieux », dans *Le Cameroun et les grandes puissances : trajectoires et dynamiques de coopération*, Chouala, Yves Alexandre et Bigombe Logo, P. et Tsafack, D. (dir.) (Paris : L'Harmattan, 2022), 180.
- 124 La gestion de l'ACDI durant la fin de la décennie 1990 et le début des années 2000 a fait l'objet de nombreuses critiques d'où son démantèlement. Elle perdait de plus en plus en crédibilité aux yeux de l'opinion publique et des gouvernants. Du même coup, ses marges de manœuvre se restreignirent. L'ACDI a fusionné avec le ministère des Affaires Étrangères Canadiennes et du Commerce International (MAECI). Lire à ce sujet Pierre Beaudet, « La fin de l'ACDI, prévue et prévisible », *Le Devoir*, 23 mars 2013. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/373964/la-fin-de-l-acdi-prevue-et-previsible>